

Guide méthodologique

Du CAPA

«Entretien de l'espace
rural»

au CAP agricole

«Jardinier paysagiste»

ou «Travaux forestiers»



Mai 2017

Résumé

Le devenir de l'option «Entretien de l'espace rural» (EER) du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) a été débattu dans les instances. Une étude réalisée en 2014 par le réseau des délégués régionaux chargés de l'ingénierie de formation (DRIF) a démontré que l'option EER n'offrait que très peu de perspectives d'emploi - le secteur recrutant peu ou pas - et que la quasi-totalité des activités correspondant à l'actuelle option EER était présente dans les spécialités renouvelées «Jardinier paysagiste» et «Travaux forestiers» du CAP agricole. La Direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) a alors proposé de ne pas renouveler l'option EER et cette décision a été approuvée par les représentants de la profession.

L'option «Entretien de l'espace rural» (EER) est supprimée à compter du 1er septembre 2018. Depuis le 1er septembre 2016, aucune habilitation ne peut être délivrée pour l'option EER. Les habilitations pour les formations ayant débuté avant le 1er septembre 2016 restent cependant valables. Les établissements qui proposent actuellement l'option EER devront se positionner sur les nouvelles spécialités en unités capitalisables «Jardinier paysagiste» ou «Travaux forestiers» du CAP agricole.

Sommaire

Introduction	p 4
1-En amont de la décision d'abrogation	p 4
2-Cadre réglementaire	p 5
Le CAPA EER est abrogé à compter de Septembre 2018	p 5
Aucune habilitation délivrée pour le CAPA EER à compter de Septembre 2016.....	p 5
Les candidats ayant démarré une formation avant Septembre 2016 peuvent la mener à terme	p 5
De nouvelles instructions pour les examens UC	p 5
...qui ne s'appliqueront pas pour la fin du CAPA EER	p 5
3-Travaux d'ingénierie au niveau local	p 5
31- Autodiagnostic.....	p 5
32- Entre le CAP agricole Jardinier-paysagiste et le CAP agricole Travaux forestiers, quel est le CAP agricole le plus adapté ?	p 7
321- Rapprochement avec le référentiel du de diplôme du CAP agricole Jardinier paysagiste.....	p 8
Rapprochement avec le référentiel professionnel du CAP agricole Jardinier paysagiste	p 8
Rapprochement avec le référentiel de certification du CAP agricole Jardinier paysagiste.....	p 10
322- Rapprochement avec le référentiel de diplôme du CAP agricole Travaux forestiers	p 11
Rapprochement avec le référentiel professionnel du CAPa travaux forestiers	p 11
Rapprochement avec le référentiel de certification du CAP agricole Travaux forestiers	p 12
323- Analyse de la correspondance CAPA EER avec les diplômes supports : CAP agricole Jardinier paysagiste et CAP agricole Travaux forestiers	p 13
33- Démarche de création d'UCARE	p 13
331- Projet d'UCARE « Entretien de cours d'eau »	p 13
Enlèvement d'embâcles.....	p 14
Nettoyage de berges	p 14
Réalisation de fascines.....	p 15
Re-méandrage de ru	p 15
Fiche de descripteurs de compétence.....	p 16
332- Projet d'UCARE « Ouverture et entretien de sentiers »	p 17
Débroussaillage raisonné	p 18
Sécurisation et protection d'un sentier	p 18
Restauration du petit patrimoine bâti.....	p 19
Fiche de descripteurs de compétence.....	p 20
4-Evaluer une capacité dans le CAP agricole rénové	p 21
Conclusion	p 21

Introduction

En lien avec la décision d'abrogation du CAPA EER, la DGER a proposé un accompagnement qui a pris la forme de deux sessions de formation inter-régionales de deux jours organisées en mars et avril 2016, complété par le présent document méthodologique.

Chaque formation inter-régionale, animée par Agrosup Dijon Eduter en collaboration avec le réseau des Délégués Régionaux à l'Ingénierie de Formation (DRAAF-SRFD), avait vocation à :

- permettre aux centres de poursuivre une offre de formation diplômante dans le secteur de l'entretien d'espaces ;
- disposer d'éléments et d'outils pour préparer le dossier de demande d'habilitation à la mise en œuvre du CAP agricole spécialité "Jardinier paysagiste" ou spécialité "Travaux forestiers".

45 centres ont été invités, 31 formateurs, chargés d'ingénierie ou directeurs issus de 21 centres ont participé aux sessions.

Ce guide méthodologique prend appui sur le déroulement des sessions et les échanges avec les participants, et se veut un outil d'aide à la réflexion et à la décision pour tous ceux qui n'ont pas pu participer et qui souhaitent poursuivre une offre de formation dans le champ de l'entretien des espaces naturels.

1 - En amont de la décision d'abrogation

Au Ministère en charge de l'agriculture, les décisions relatives à la création, la rénovation et l'abrogation des diplômes sont débattues en commissions nationales spécialisées (CNS) à partir de travaux préalables d'ingénierie conduits par des délégués régionaux à l'ingénierie de formation (DRIF).

En mai 2014, une étude commandée au réseau des DRIF par la DGER a fait état d'un certain nombre d'éléments pour décider de la place à accorder au CAPA EER dans la nouvelle offre de certification du ministère.

Résumé de l'étude « *Analyse de l'offre de certification de niveau V dans le secteur de l'entretien du paysage et des espaces naturels* »

A l'issue de la CNS du 25 juin 2013, la DGER a retenu la proposition qui présentait 3 spécialités : Jardinier paysagiste, Entretien des espaces ruraux, Travaux Forestiers.

On a constaté ces dix dernières années une évolution de l'activité des entreprises et des structures (collectivités et associations) des secteurs aménagement paysager et forestier qui touche à la fois aux domaines de compétences et aux espaces sur lesquels elles interviennent. Dans ce nouveau contexte, le maintien de trois spécialités du CAP agricole du secteur de l'aménagement est-il justifié ? Cette étude a pour objectif d'évaluer l'opportunité de maintenir, en complémentarité des CAPA «Forêt» et «Jardin», le CAPA «Entretien de l'Espace Rural».

Dans un 1er temps, la recherche documentaire sur les offres d'emplois « ouvrier d'entretien des espaces ruraux » a montré qu'aucune offre d'emploi n'avait été publiée en 2013 et que le métier n'était pas « repérable ». Dans un 2ème temps, les enquêtes réalisées auprès de structures et d'entreprises intervenant dans ce secteur ont permis d'établir la Fiche Descriptive d'Activités qui a ensuite été comparée à la FDA des deux autres spécialités du CAP agricole. L'hypothèse que les activités du métier d'ouvrier chargé de l'entretien de l'espace rural sont identiques à celles d'ouvrier dans les domaines de la forêt et du jardin a été confirmée. Le résultat de ce travail a fait l'objet d'une présentation à la profession lors d'un groupe métier le 24 avril 2014.

Fonctions et activités identiques aux trois spécialités

- Organisation du travail
- Entretien des matériels et équipements
- Réalisation de travaux d'entretien du patrimoine naturel
- Réalisation de travaux d'aménagement et de mise en valeur du patrimoine naturel
- Communication

La plupart des activités observées (gestes et matériels outils) et des compétences identifiées d'un agent d'entretien de l'espace sont également présentes dans les spécialités «Forêt» et «Jardin» en cours de rénovation (Ex. Abattage, débroussaillage, plantation, pose de mobilier ...).

Activités spécifiques (extraites des fonctions ci-dessus) repérées

- Intervient sur les cours d'eau (ramassage des embâcles), les mares et les étangs (curage, nettoyage, faucardage, ...)
- Réalise des travaux d'aménagement et de mise en valeur des cours d'eau, des milieux aquatiques, des zones humides et des milieux marins
- Enregistre des informations et ou données se rapportant au suivi de la faune, flore, de la qualité de l'eau et aux usages
- Peut intervenir auprès de publics divers (travaux pratiques à l'aide de supports à destination des scolaires notamment)

C'est la finalité d'une part, et le type de milieu dans lesquels l'agent intervient d'autre part, qui diffèrent et pourraient justifier de l'existence d'une qualification professionnelle à part entière.

Proposition n° 1 : Suppression du CAPA spécialité EER. Cette recommandation a été approuvée par la profession lors du groupe métier « aménagement » organisé en avril 2014.

Proposition n° 2 : Création d'un BPA en correspondance avec le BEPA « Travaux d'entretien de l'environnement ». Il serait ainsi proposé un diplôme reconnu correspondant à un métier bien identifié accessible en formation continue et par apprentissage. Le public concerné et le cadre de la certification seraient ainsi conservés.

Proposition n° 3 : Création d'un CS « agent technique entretien rivière ». Les certificats de spécialisation pourraient être, en niveau V, un excellent outil pour conforter des emplois et apporter une réelle valeur ajoutée à certains métiers en évolution.

L'étude a été présentée en CNS le 5 juin 2014 : la proposition n° 1 a été actée.

Des précisions sur le choix de la certification possible (propositions 2 et 3) ont été apportées au cours de la CNS du 2 octobre 2014. Aucune décision relative à la création d'une autre certification n'a été prise.

2 - Cadre réglementaire

L'arrêté du 21 avril 2016 portant suppression de l'option «Entretien de l'espace rural» du CAP agricole indique :

Le CAPA EER est abrogé à compter de Septembre 2018

L'arrêté du 12 août 1991 portant création et fixant les modalités de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole, option «entretien de l'espace rural», est abrogé à compter du 1er septembre 2018.

Aucune habilitation délivrée pour le CAPA EER à compter de Septembre 2016

Depuis le 1er septembre 2016, les habilitations des centres de formation à la mise en œuvre des unités capitalisables ne sont plus délivrées pour l'option EER du CAPA.

Les candidats ayant démarré une formation avant Septembre 2016 peuvent la mener à terme

Les dispositions de l'arrêté du 12 août 1991 susvisé demeurent toutefois en vigueur pour les candidats relevant de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue ayant commencé la formation et jusqu'au terme de celle-ci.

De nouvelles instructions pour les examens UC...

Par ailleurs, la note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 janvier 2016 -Evaluation « Instructions générales relatives à l'organisation des examens de l'enseignement agricoles conduisant à des diplômes délivrés par unités capitalisables (UC)» applicable depuis septembre 2016, modifie fortement les pratiques d'évaluation.

...qui ne s'appliqueront pas pour la fin du CAPA EER

La note aux DRAAF du 14 Juin 2016 précise qu'il est possible de surseoir aux instructions de la note de service de Janvier 2016 pour les dernières sessions d'examen avant l'abrogation du CAPA EER et d'utiliser les plans d'évaluation actuels.

3 - Travaux d'ingénierie au niveau local

Avant d'entamer tout travail d'ingénierie au niveau d'un centre de formation, il est indispensable de dialoguer avec le SRFD pour prendre en compte tous les éléments relatifs à l'offre de formation de niveau V dans le secteur de l'aménagement de la forêt. Le SRFD est par ailleurs l'interlocuteur du Conseil Régional et ses conseils et informations seront des éléments déterminants dans le choix opéré. Les travaux d'ingénierie peuvent s'envisager de concert avec d'autres centres de formation concernés par l'abrogation.

31- Autodiagnostic

Avant de projeter une évolution vers un autre CAP agricole, un autodiagnostic au sujet de la formation conduisant au CAPA EER est nécessaire. En permettant d'identifier des points forts qui seront des leviers, des éléments d'identité de la formation et du centre à conserver, cette analyse va aider au choix du CAP agricole à proposer. Le questionnement suivant est proposé :

⇒ **Historique de la création du CAPA EER dans le centre :**

- Depuis quand le CAPA EER est-il mis en œuvre ?
- Avez-vous répondu à un appel d'offres ?
- Avez-vous été sollicité par une association pour chantier-école ?
- A quelle opportunité cela répondait ?

⇒ **Conditions de réalisation :**

- Quelle est la nature des chantiers, des situations professionnelles vécues par les formés ?
- Quels sont les partenaires et les acteurs mobilisés ?
- Quelle est la proportion du temps en entreprise ?
- Quelles sont les structures d'alternance ou de stage ?

⇒ **Insertion :**

- Quelle est la proportion de diplômés ?
- Que dire de l'insertion professionnelle? (taux d'insertion et type d'entreprises)

⇒ **A conserver :**

- Quels sont les éléments d'organisation auxquels le centre tient ?
- Qu'est-il important de conserver ?

Les travaux d'autodiagnostic réalisés au cours des sessions ont mis en évidence des aspects convergents qui sont repris ci-dessous :

Élément de diagnostic	Commentaire
On note une considération des équipes à l'égard du public.	Ce point fort peut tout à fait être conservé avec n'importe quel autre CAP agricole.
Les dispositifs de formation sont très différents, avec des partenariats professionnels très variés, à tel point que l'identité du diplôme se pose.	Dans certains centres, les structures d'alternance sont des communes rurales et des entreprises d'espaces verts implantées en milieu rural, les chantiers relèvent de fait du secteur du paysage ; pour ces centres, le choix du CAP agricole Jardinier paysagiste semble s'imposer.
Le CAPA EER a une bonne attractivité, la polyvalence des activités professionnelles est visée.	En CAP agricole, la polyvalence est possible par le choix des UCARE et des situations de formation et d'évaluation, en restant toutefois dans le cadre des entreprises mentionnées dans le référentiel professionnel.
Le changement de dénomination du diplôme pose problème car le CAPa est déjà mis en œuvre dans d'autres EPL de la même région qui s'opposent à l'habilitation de nouveaux centres de formation. Dans certaines régions, le nombre de formations dans le secteur du paysage est contingenté et le financeur principal (Conseil régional) devra être convaincu d'une ouverture de diplôme à orientation « paysage naturel » dont la dénomination se démarquerait d'une orientation « paysage plutôt urbain »	La proposition d'une ouverture de diplôme à orientation « espaces naturels » mériterait d'être transmise à la CNS.
Les centres tiennent à la liberté d'agir sur différents milieux, en lien avec le territoire et avec les partenaires.	Ce point peut tout à fait être conservé avec n'importe quel autre CAP agricole.

La liste des situations de travail auxquelles les publics sont confrontés en CAPA EER est nécessaire en amont d'une lecture détaillée de la FDA et des SPS des CAP agricoles envisagés.

A titre d'exemple, les travaux d'ateliers de la session de Toulouse ont montré une grande variété de situations :

- Plantation d'arbres, plantation de haies, paillage (haies bocagères), sur l'EPL (agroforesterie)
- Taille de haies paysagères
- Entretien de haies champêtres : recépage, élagage, taille de formation (bords de champs, bord de routes)
- Engazonnement
- Entretien d'espaces verts
- Tonte
- Broyage (valorisation de déchets verts)
- Taille d'arbustes, taille de rosiers, de fruitiers (vergers, EPL)
- Greffage
- Bûcheronnage, abattage de petits arbres (mise en valeur de paysage, ex : PNR)
- Binage
- Désherbage thermique
- Remise en état d'espaces de loisirs en forêt (ONF) : débroussaillage, plantation, pose de mobilier
- Création de boudrome
- Nettoyage, entretien d'espaces publics
- Entretien de petit patrimoine : réfection murets (communes)

- Entretien de surfaces engazonnées, pelouses (tondeuse, débroussailleuse)
- Pose de clôtures bois/béton, scellement
- Balisage de sentiers, de parcours pédestres
- Entretien du matériel
- Travaux d'entretien et de rénovation de cours d'eau
- Enlèvement d'embâcles ou remise en état d'embâcles
- Suppression d'arbres ou d'arbustes de ripisylve
- Installation de fascines et gabions
- Enlèvement de jussie
- Aménagement de bord d'étang (débroussaillage)
- Création de structures (écoconstruction)
- Création de panneaux rustiques
- Participation à des travaux de création paysagère
- Collecte de déchets
- Peinture, plomberie, petits travaux de maçonnerie (communes rurales)

Dans le chapitre suivant, on pourra constater que de nombreuses situations citées ci-dessus se retrouvent dans le référentiel du CAP agricole Jardinier paysagiste. Celles qui n'y figurent pas pourront éventuellement alimenter les projets d'UCARE.

32- Entre le CAP agricole Jardinier-paysagiste et le CAP agricole Travaux forestiers, quel est le CAP agricole le plus adapté ?

Si aucune des 2 spécialités ne peut correspondre en totalité au CAPA EER, il s'agit de repérer laquelle des 2 se prête le mieux à la mise en œuvre des situations de travail listées dans la phase précédente. Une lecture commentée de chaque référentiel de diplôme a été effectuée au cours des sessions d'accompagnement, les principaux extraits et commentaires sont reproduits ci-après. Il est recommandé de se munir du référentiel de diplôme par UC pour comprendre les informations qui vont suivre.

**Certificat d'aptitude
professionnelle
agricole**
en Unités Capitalisables

spécialité
"Jardinier paysagiste"

Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités.....	9
Situations professionnelles significatives.....	13
Référentiel de certification.....	15
Liste des capacités attestées par diplôme.....	17
Unités capitalisables.....	21
Siglier.....	25

La rubrique « Contexte » va être comparée aux structures d'alternance

La Fiche Descriptive d'Activités et les Situations Professionnelles Significatives vont être mises en relation avec les situations de travail auxquelles le public du CAPA EER est confronté

321- Rapprochement avec le référentiel du diplôme du CAP agricole Jardinier paysagiste

Rapprochement avec le référentiel professionnel du CAP agricole Jardinier paysagiste

Le référentiel professionnel décrit, à partir de la page 3, dans la rubrique « contexte de l'emploi visé », les types d'entreprises et/ou d'établissements. On retrouve une grande partie des structures d'alternance listées en autodiagnostic, à l'exception par exemple des grands domaines privés (ex : domaines de chasse, campings, golfs), des fédérations de pêche, de chasse. En page 5, on peut lire ceci :



L'agriculture urbaine (composée surtout de jardins maraîchers et de plantations fruitières) est, à l'instar de son essor dans plusieurs pays d'Europe du Nord, probablement appelée à se développer à l'initiative d'associations présentes dans les quartiers ou des collectivités, cela, notamment en lien à l'attachement des citoyens aux jardins nourriciers. De son côté, l'organisation mondiale de la santé encourage les villes à réintroduire de l'agriculture urbaine, activité qui peut s'intégrer dans des espaces verts. Ce phénomène laisse entrevoir une diversification des débouchés d'emploi de jardiniers à l'issue des formations paysagères.

En contribuant à l'insertion sociale et professionnelle de personnes en difficulté, les associations d'insertion travaillant dans le jardinage et dans les jardins en ville, comme par exemple les Jardins de Cocagne participent également à la découverte des métiers et à la diffusion de pratiques professionnelles. En effet l'insertion par l'activité économique (IAE) permet à des personnes éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières, de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion professionnelle. Les structures spécialisées, comme les entreprises d'insertion et les associations intermédiaires peuvent faire découvrir ce secteur d'emploi au travers d'ateliers ou de chantiers d'insertion et proposer à des publics une première formation polyvalente leur permettant ensuite d'intégrer un parcours de formation (souvent en lien avec l'aménagement et le paysage) pour l'obtention d'une certification ou d'un diplôme.

La partie surlignée prend particulièrement en compte des données du CAPA EER

Si on réalise une analyse du recouvrement avec la fiche descriptive d'activités, on peut identifier les activités professionnelles qui n'étaient pas visées dans le CAPA EER (certaines devront probablement trouver une place dans la formation), et identifier les activités manquantes.

Fiche descriptive d'activités

Résumé du métier

L'ouvrier du paysage ou le jardinier aménage et entretient les jardins privés ou les espaces publics à l'aide d'outils manuels et d'engins motorisés. Les travaux d'aménagement couvrent principalement les travaux liés à la plantation des végétaux, l'engazonnement et la mise en place d'infrastructures (systèmes d'arrosage, petits ouvrages et installations inertes,...). Les travaux d'entretien consistent à assurer la maintenance des aménagements et des espaces végétalisés et l'entretien des matériels utilisés. Les travaux sont réalisés sous le contrôle de la hiérarchie.

Liste des La fiche des sont écrites. La FDA ne configure les grandes fonctions d'infrastructures et il consiste de consignes et l'environnement

Résumé L'ouvrier du jardins privé et d'engins principalement l'engazonnement (systèmes inertes,...), maintenance et l'entretien sous le contrôle

Fonctions et activités exercées

1- Organisation du travail

Fonction

1- Organ 1.1- Partici 1.1.1- Plan consi 1.1.2- S'inform et pr évén comp Risq 1.1.3- Répè 1.1.4- Prépa produ collè 1.1.5- Efficac remp 1.1.6- Peut com

- 1.1- Participe à la préparation des chantiers
 - 1.1.1- Prend connaissance du planning des chantiers et des consignes, au besoin les fait expliciter
 - 1.1.2- S'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Evaluation des Risques
 - 1.1.3- Repère les végétaux à charger
 - 1.1.4- Prépare et vérifie l'état des matériels, installations, produits et équipements de protection individuelle et collective nécessaires à l'exercice de ses activités
 - 1.1.5- Effectue le chargement du camion et/ou de la remorque
 - 1.1.6- Peut participer à la réception de différentes commandes nécessaires aux chantiers

- 1.2- Organise ses tâches en fonction des consignes, du travail en équipe et des aléas
 - 1.2.1- Situe son intervention au regard du plan
 - 1.2.2- Participe à la définition de la zone à mettre en sécurité
 - 1.2.3- Participe à la mise en sécurité du chantier
 - 1.2.4- Lit un plan d'exécution simple
 - 1.2.5- Ajuste son activité en fonction des aléas
- 1.3- Assure le repliement de chantier
 - 1.3.1- Assure le tri et l'enlèvement des déchets de chantier
 - 1.3.2- Assure la remise en état de la zone d'intervention

2- Réalisation de travaux d'aménagement

- 2.1- Réalise les travaux d'infrastructure d'un espace en suivant le plan d'exécution
 - 2.1.1- Réalise des implantations à l'aide d'outils topographiques courants
 - 2.1.2- Réalise des travaux de terrassement en vue d'implanter une voie de circulation, un muret,...
 - 2.1.3- Réalise des travaux de construction paysagère
 - 2.1.4- Installe des menuiseries/charpentes paysagères et des mobiliers de jardin
 - 2.1.5- Participe à l'installation de systèmes d'arrosage
 - 2.1.6- Pose des clôtures et des protections d'arbres
 - 2.1.7- Participe à l'installation de réseaux divers
 - 2.1.8- Repère et identifie les anomalies et dysfonctionnements
 - 2.1.9- Peut contribuer à la mise en œuvre d'autres installations et/ou d'ouvrages inertes
 - 2.1.10- Peut réaliser des travaux d'aménagement en espaces naturels
- 2.2- Réalise des travaux de plantation de végétaux
 - 2.2.1- Prépare les végétaux avant plantation
 - 2.2.2- Effectue les travaux de préparation du sol ou du substrat préalables à la plantation

Certaines activités ne figurent pas dans la Fiche Descriptive d'Activités du CAP agricole Jardinier paysagiste : gestion de plantes invasives, abattage de petit bois, façonnage, entretien de cours d'eau, pose de balisage

Situations professionnelles significatives

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée. Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en place d'ouvrages et de végétaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux de préparation du sol ● Plantation de végétaux ● Travaux de construction d'ouvrages paysagers 	Aménager un espace paysager conformément au plan d'exécution
Entretien d'espaces paysagers et/ou naturels	<ul style="list-style-type: none"> ● Taille des végétaux ● Tonte et fauchage de gazon et prairie ● Débroussaillage ● Application de traitements phytopharmaceutiques ● Protection des végétaux par utilisation de techniques alternatives 	Maîtriser l'évolution des végétaux en fonction de la vocation des espaces et contribuer à leur qualité paysagère et écologique
Maintenance des matériels	<ul style="list-style-type: none"> ● Affûtages des, outils et matériels ● Entretien courant des matériels à moteur thermique ou électrique 	Maintenir la fonctionnalité des matériels et outils
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Signalement des anomalies observées ● Réponse aux sollicitations d'un client ou d'un usager 	Fournir des informations utiles à l'entreprise, au client et aux usagers

De nombreuses situations de travail listées par les participants (p.8 de ce document) correspondent aux SPS.

Rapprochement avec le référentiel de certification du CAP agricole Jardinier paysagiste

Liste des capacités attestées par le diplôme

Capacités professionnelles

Capacités professionnelles

CP4. Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager

CP4.1 Entretien la végétation
CP4.2 Réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères

CP5. Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager

CP5.1 Réaliser des travaux de mise en place de végétaux
CP5.2 Réaliser des travaux de mise en place d'installations et d'infrastructures paysagères

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien des matériels et équipements

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements
CP6.2 Réaliser des opérations de maintenance corrective des matériels et équipements

CP7. S'adapter à des enjeux professionnels locaux

Ces capacités s'expriment aussi dans les situations courantes de l'entretien d'espaces naturels

322- Rapprochement avec le référentiel de diplôme du CAP agricole Travaux forestiers

Référentiel de diplôme

Certificat d'aptitude professionnelle agricole
en Unités Capitalisables

spécialité
"Travaux forestiers"

Sommaire



Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités.....	7
Situations professionnelles significatives.....	11
Référentiel de certification.....	13
Liste des capacités attestées par diplôme.....	15
Unités capitalisables.....	17
Siglier.....	19

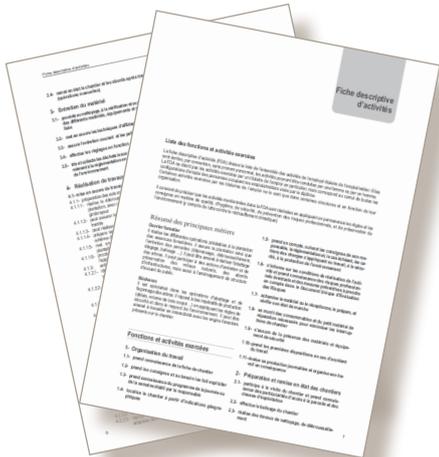
La rubrique « Contexte » va être comparée aux structures d'alternance

La Fiche Descriptive d'Activités et les Situations Professionnelles Significatives vont être mises en relation avec les situations de travail auxquelles le public du CAPA EER est confronté

Rapprochement avec le référentiel professionnel du CAPa travaux forestiers

Ce qui est décrit dans la partie « contexte de l'emploi visé » ne correspond pas bien aux structures d'alternance ou aux partenaires des centres qui mettent en œuvre le CAPA EER .

Si on réalise une analyse du recouvrement avec la fiche descriptive d'activités, on repère les activités professionnelles qui n'étaient pas visées dans le CAPA EER (certaines devront probablement trouver une place dans la formation), et identifier les activités manquantes.



Liste des fonctions et activités exercées	
<p>La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation.</p> <p>Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).</p>	
<p>Résumé des principaux métiers</p> <p>Ouvrier forestier Il réalise les différentes opérations préalables à la plantation des essences forestières. Il assure la plantation ainsi que l'entretien des parcelles (dépressage, débroussaillage, élagage, balivage ...). Il peut être amené à réaliser l'abatage des arbres. Il peut participer à des actions d'entretien et de préservation des milieux naturels, des abords d'infrastructures, mais aussi à l'aménagement de structure d'accueil du public.</p> <p>Bûcheron Il est spécialisé dans les opérations d'abatage et de façonnage des arbres. Il répond à des impératifs de production (délais, volume de bois coupé ...) en appliquant les règles de sécurité et dans le respect de l'environnement. Il peut être amené à travailler en interactivité avec les engins forestiers présents sur le chantier.</p>	
<p>Fonctions et activités exercées</p> <p>1- Organisation du travail</p> <p>1.1- prend connaissance de la fiche de chantier</p> <p>1.2- prend les consignes et au besoin les fait expliciter</p> <p>1.3- prend connaissance du programme de la journée ou de la semaine établi par le responsable</p> <p>1.4- localise le chantier à partir d'indications géographiques</p>	<p>1.5- prend en compte, suivant les consignes de son responsable, la réglementation et, le cas échéant, les cahiers des charges s'appliquant au travail, à la sécurité, à la protection de l'environnement</p> <p>1.6- s'informe sur les conditions de réalisation de l'activité et prend connaissance des risques professionnels éventuels et des mesures préventives à prendre en compte dans le Document Unique d'Évaluation des Risques</p> <p>1.7- achemine le matériel ou le réceptionne, le prépare, et vérifie son état de marche</p> <p>1.8- se munit des consommables et du petit matériel de réparation nécessaire pour minimiser les interruptions de chantier</p> <p>1.9- s'assure de la présence des matériels et équipement de sécurité</p> <p>1.10- prend les premières dispositions en cas d'accident du travail</p> <p>1.11- évalue sa production journalière et organise son travail en conséquence</p> <p>2- Préparation et remise en état des chantiers</p> <p>2.1- participe à la visite du chantier et prend connaissance des particularités d'accès à la parcelle et des clauses d'exploitation</p> <p>2.2- effectue le balisage du chantier</p> <p>2.3- réalise des travaux de nettoyage, de débroussaillage</p>

<p>2.4- remet en état le chantier et les abords après travaux (opérations manuelles)</p> <p>3- Entretien du matériel</p> <p>3.1- procède au nettoyage, à la vérification et au rangement des différents matériels, équipements et produits utilisés</p> <p>3.2- met en œuvre les techniques d'affûtage</p> <p>3.3- assure l'entretien courant et les petites réparations</p> <p>3.4- effectue les réglages en fonction du travail à réaliser</p> <p>3.5- trie et collecte les déchets issus de son activité conformément à la réglementation en vigueur dans le respect de l'environnement</p> <p>4- Réalisation de travaux</p> <p>4.1- mise en œuvre de travaux sylvicoles</p> <p>4.1.1- préparation des sols et mise en place des peuplements</p> <p>4.1.1.1- réalise le débroussaillage des parcelles avant plantation, avec un tracteur équipé d'un broyeur ou broyeur</p> <p>4.1.1.2- peut assurer le travail du sol avec différents outils tractés</p> <p>4.1.1.3- peut réaliser le jalonnement, le piquetage ...</p> <p>4.1.1.4- prépare les plants et les met en terre suivant un schéma d'implantation</p> <p>4.1.1.5- met en œuvre les différentes techniques de plantation ou de semis</p> <p>4.1.1.6- procède à la fertilisation, aux amendements et à l'application de produits phytopharmaceutiques</p> <p>4.1.2- entretien des peuplements</p> <p>4.1.2.1- identifie les végétaux de son espace d'intervention, y compris la végétation sauvage protégée et les espèces invasives</p> <p>4.1.2.2- effectue des dégagements de peuplements, notamment en réalisant des coupes sélectives pour favoriser les essences cibles</p> <p>4.1.2.3- effectue le dépressage pour optimiser la croissance des tiges d'avenir</p> <p>4.1.2.4- effectue des travaux de débroussaillage, notamment de sécurité contre les incendies</p> <p>4.1.2.5- installe ou applique des dispositifs de protection contre les gibiers</p> <p>4.1.2.6- effectue l'élagage et la taille de formation</p> <p>4.1.2.7- réalise les soins culturaux courants</p> <p>4.1.2.8- effectue des éclaircies cultrales et d'exploitation</p> <p>4.1.2.9- réalise des travaux de premières éclaircies</p> <p>4.2- mise en œuvre de travaux de bûcheronnage</p> <p>4.2.1- préparation des chantiers de bûcheronnage</p> <p>4.2.1.1- repère les arbres martelés</p> <p>4.2.1.2- peut sélectionner les arbres à abattre ou à conserver, en fonction des consignes reçues</p> <p>4.2.1.3- peut estimer le volume de bois sur pied</p> <p>4.2.1.4- évalue le niveau de difficulté de l'abatage lié à l'arbre ou à l'environnement</p> <p>4.2.2- réalisation des opérations d'abatage</p> <p>4.2.2.1- choisit l'ordre d'abatage en fonction des trajectoires de chutes prévisibles</p> <p>4.2.2.2- exécute les travaux préparatoire à l'abatage</p> <p>4.2.2.3- réalise l'abatage en utilisant les techniques adaptées aux situations et aux objectifs</p>	<p>4.2.2.4- dirige ou corrige la chute de l'arbre en situation difficile</p> <p>4.2.3- réalisation des opérations de façonnage</p> <p>4.2.3.1- réalise la couronne de débardage (parement de culée), arase les nœuds et ébranche l'arbre</p> <p>4.2.3.2- réalise le tronçonnage en préservant la qualité des bois</p> <p>4.2.3.3- met en œuvre des découpes standardisées en fonction de la destination des bois et de leur valorisation potentielle</p> <p>4.2.3.4- apprécie la qualité et la valeur des produits façonnés, les classe et les trie en vue de faciliter le débardage</p> <p>4.2.3.5- peut numérotier et procéder au cubage des produits</p> <p>4.2.3.6- peut assurer l'emplage</p> <p>Activités susceptibles d'être exercées par des salariés selon l'entreprise et les configurations locales d'emplois</p> <p>4.3- participe au débardage à l'aide de câbles</p> <p>4.4- conditionne le bois de chauffage</p> <p>4.5- participe à la production de plaquettes forestières</p> <p>4.6- participe à un chantier d'élagage en qualité « d'homme de pied »</p> <p>4.7- récolte des graines d'essences forestières et conditionner les semences</p> <p>4.8- réalise ou entretient des petits ouvrages et équipements forestiers</p> <p>4.9- réalise ou entretient des voies de circulation en milieu naturel</p> <p>4.10- réalise, pose et entretient des équipements d'accueil du public en milieu naturel</p> <p>4.11- prépare met en place des dispositifs de lutte contre l'érosion,</p> <p>4.12- exécute des travaux d'entretien ou de préservation des milieux naturels (travaux spécifiques de génie écologique)</p> <p>4.13- exécute des travaux d'entretien aux abords d'infrastructures spécifiques</p> <p>4.14- peut réaliser des opérations d'entretien d'espaces verts</p> <p>5- Communication</p> <p>5.1- réalise les enregistrements relatifs à son travail, au suivi des chantiers, des consommables et aux équipements sur les supports prévus à cet effet</p> <p>5.2- rend compte à son responsable des activités et des observations réalisées</p> <p>5.3- alerte le responsable ou le spécialiste en cas d'aléa ou d'anomalie</p> <p>5.4- alerte les secours en cas d'accident</p> <p>5.5- fait valider par le supérieur avant exécution les changements de programme et les décisions en cas d'incident, d'anomalie ou d'aléa</p>
---	---

Situations professionnelles significatives

Le tableau suivant présente les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est-à-dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés de l'emploi type ciblé par le diplôme. Par nature, elles sont donc en nombre réduit.

Le tableau suit
l'ordre en jeu les
Le tableau suit
l'ordre en jeu les

Le (la) salarié(e) qui maîtrise ces situations significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations
Toutes les situations
sécurité, de sa

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée. Toutes les situations professionnelles significatives ci-dessous sont réalisées en intégrant la réglementation en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

Situations
organisée

Champs de c
Régénération
des peuplements

Situations professionnelles significatives (SPS)
organisées en champs de compétences

Entretien des r
peuplements

Bûcheronnage

Maintenance c

Communication
professionnelle

Champs de compétences	SPS	Finalités
Régénération des peuplements	<ul style="list-style-type: none"> ● Travaux de préparation du sol ● Plantation des végétaux 	Assurer la mise en place d'un peuplement pour favoriser des conditions de croissance et de développement optimales.
Entretien des milieux et des peuplements	<ul style="list-style-type: none"> ● Débroussaillage ● Dégagement 	Contrôler la végétation en fonction de l'utilisation du milieu.
Bûcheronnage manuel	<ul style="list-style-type: none"> ● Abattage ● Façonnage 	Produire une prestation conforme aux consignes.
Maintenance du matériel	<ul style="list-style-type: none"> ● Affûtage ● Entretien courant matériels 	Maintenir un matériel fonctionnel et optimiser sa durée d'utilisation.
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Signalement des anomalies observées 	Fournir des informations utiles à la prise de décision à la traçabilité et à l'organisation du travail

Plusieurs situations de travail listées par les participants correspondent aux SPS. C'est le contexte de l'emploi qui ne correspond pas, l'intitulé des situations de travail correspond bien.

Rapprochement avec le référentiel de certification du CAP agricole Travaux forestiers

Liste des capacités attendues par le diplôme

Capacités professionnelles

CP4- Ré
CP4.1 - Ré
CP4.2 - Ré

Capacités professionnelles

CP5- Ré
CP5.1 - Ré
CP5.2 - Ré

CP6- Eff
CP6.1 - Ré
CP6.2 - Ré

CP4- Réaliser en sécurité des travaux de sylviculture

CP4.1 - Réaliser des travaux d'amélioration des milieux forestiers

CP7- S CP4.2 - Réaliser des travaux de renouvellement des peuplements forestiers

CP5- Réaliser en sécurité des travaux de bûcheronnage manuel

CP5.1 - Réaliser des opérations d'abattage

CP5.2 - Réaliser des opérations de façonnage

CP6- Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations

CP6.1 - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels et équipements

CP6.2 - Réaliser des travaux de réparations simples

Les capacités CP5 et CP6 s'expriment aussi dans les situations courantes de l'entretien d'espaces naturels

323 - Analyse de la correspondance CAPA EER avec les diplômes supports : CAP agricole Jardinier paysagiste et CAP agricole Travaux forestiers

	CAPa Jardinier-paysagiste	CAPa Travaux forestiers
Référentiel professionnel, contexte des emplois appellations	Contexte des emplois : concordance totale.	Le contexte des emplois ne correspond pas ; ce diplôme nécessiterait de modifier les partenariats
Fiche descriptive d'activités	On a une bonne correspondance pour le travail de cantonnier. Le CAPA EER ouvrirait à plus de polyvalence.	Une petite partie de la FDA seulement correspond.
SPS	Bonne couverture.	Assez bonne couverture mais pas dans le contexte.
Capacités	Bonne couverture.	Couverture plus faible.

Tout le monde s'accorde à constater que le CAP agricole Jardinier paysagiste couvre bien ce qui est en place avec le CAPA EER ; par contre, l'intitulé du diplôme ne le révèle pas du tout.

33 - Démarche de création d'UCARE

Une UCARE permet de valider la maîtrise de savoir-faire professionnels spécifiques, favorisant l'insertion professionnelle. Elle correspond obligatoirement à une capacité professionnelle, la capacité CP7 du référentiel de certification. Elle doit être évaluée en situation professionnelle.

Après avoir choisi le CAP agricole qui succèdera au CAPA EER, il convient de repérer dans la FDA les activités professionnelles auxquelles on souhaite préparer et qui n'y figurent pas ; par exemple, dans la FDA du CAP agricole Jardinier paysagiste, les activités d'entretien de rivières sont peu présentes ; seul le faucardage est mentionné et sont absentes les activités d'enlèvement d'embâcles, de consolidation de berges, etc.

Le repérage d'une thématique effectué, il est nécessaire de rencontrer des professionnels pour s'assurer de l'opportunité de l'UCARE.

La capacité CP7 est formulée de manière très générique : S'adapter à des enjeux professionnels locaux. En fonction de la thématique retenue, l'équipe pédagogique conduit des entretiens avec des professionnels et réalise des analyses du travail qui vont alimenter son travail d'ingénierie. Il s'agit d'analyser des situations de travail significatives de la compétence auprès de professionnels réalisant ces activités, de formaliser une fiche de compétence, puis de déterminer la capacité globale et les 2 capacités intermédiaires de l'UCARE, ainsi que les critères et indicateurs qui seront utilisés au moment de l'évaluation.

Les propositions de capacités intermédiaires, ainsi que la justification de la création de l'UCARE, seront intégrées dans le dossier d'habilitation.

Les exemples qui suivent sont issus, pour le premier, des travaux d'ateliers des sessions d'accompagnement, pour le second, du travail d'un centre de formation reprenant un travail d'atelier. Dans les deux cas, il s'agit de **travaux non aboutis**, qui peuvent toutefois soutenir les démarches d'écriture des centres. Quelques commentaires suggérant des améliorations ont été apportés.

331 - Projet d'UCARE « Entretien de cours d'eau »

Les situations repérées et analysées :

- Enlèvement d'embâcles
- Suppression d'arbres et de végétation semi-ligneuse/nettoyage de berges
- Installation de fascines et de gabions
- Re-méandrage d'un ru

Les situations de travail ont été analysées en utilisant un tableau (exemple de fiche support « entretien salarié ») issu du document « Eléments de méthode pour la mise en œuvre du BPA rénové ».

Enlèvement d'embâcles

C'est un chantier collectif.

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
<p>Choisir un outil</p> <p>Accrocher un arbre depuis la berge et tirer au treuil manuel ou mécanique</p> <p>Billonner, évacuer les billons et branchages</p> <p>Descendre dans l'eau, enlever au grappin ce qui s'est accumulé, couper avant extraction</p>	<p>Accessibilité de l'embâcle</p> <p>Sens du courant, pression, sens de coupe, tensions sur le bout de bois pour ne pas coincer l'outil</p>	<p>Influence du courant sur l'évolution de l'embâcle</p> <p>Gestes et postures</p> <p>Gestion des déchets</p> <p>Sécurisation du chantier : EPI, travail à la corde</p> <p>Technique de travail à la corde</p> <p>Technique de coupe du bois</p>	<p>Travail d'équipe</p> <p>Bottes, port des EPI</p> <p>Faire attention aux risques de glissement</p>	<p>Enlèvement sans destruction de la berge</p>

Nettoyage de berges

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
<p>Débroussaillage, enlèvement de pierres, sélection futurs sujets</p>	<p>Conditions du chantier (pierres, débris, ...)</p> <p>Consignes en amont du chantier</p>	<p>Règles de sécurité</p> <p>Sécurisation du chantier et de l'ouvrier : travail à la corde, positionnement</p> <p>Organisation du travail</p> <p>Techniques de débroussaillage</p> <p>Reconnaissance de végétaux pour la sélection des sujets</p> <p>Règles d'utilisation d'outils : sécateur, débroussailleuse, ...</p>	<p>Travailler en pente : sécurité, gestes et postures</p>	<p>Conservation des sujets intéressants</p> <p>Etat de la berge</p>

Réalisation de fascines

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
Observer le « grignotage » de la berge Façonnage de pieux Mise en place de pieux Tressage de végétaux en place	Alignement de la berge Dégradation de la berge Nature des végétaux disponibles	Techniques de plantation Bouturage Façonnage Reconnaissance de végétaux Utilisation d'outils : tronçonneuse, masse, tarière, maintenance Tressage Législation	Aptitude au travail en équipe	Solidité de l'ouvrage, aspect esthétique

Re-méandrage de ru

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
Plantation dans le lit, sur le talus et au-dessus du talus (plantes, arbres) Pose de tuteurs Pralinage	Consignes Topographie	Enjeux du re-méandrage Végétaux de la ripisylve Utilisation des outils : choix, utilisation Techniques de pose tuteurs (pose colliers, vents, ...) Techniques de plantation (corne broyée, pralins, terreau...) Zones d'accélération du courant	Travail en extérieur, au froid et à l'humidité	Solidité de l'ouvrage, aspect esthétique

Fiche de descripteurs de compétence

Champ de compétences : Entretien de berges et de rivières	
Situations Professionnelles Significatives	<ul style="list-style-type: none"> • Enlèvement d'embâcles • Nettoyage de berges • Réalisation de tressages et de fascines • Réalisation d'empierrements manuels • Débroussaillage sélectif
Finalité : Assurer la fluidité et permettre l'accessibilité des cours d'eau tout en veillant à la sécurisation des berges.	
Responsabilité/autonomie : Placé sous les ordres du chef d'entreprise ou du chef d'équipe, l'ouvrier est autonome dans la réalisation des travaux qu'on lui a prescrit. Il est responsable de sa sécurité et des matériels qui lui sont confiés. Il veille à adopter une attitude respectueuse de l'environnement.	
Ce n'est pas seulement une question d'attitude.	Environnement de travail : L'ouvrier travaille à l'extérieur, en milieu humide et parfois en pente. Sauf exception, il est intégré à une équipe chargée de chantiers. Il doit tenir compte de ce que font ses collègues pour réaliser ses activités en sécurité. Il prend également en compte la configuration des lieux (balisage du chantier, précautions particulières liées à un terrain en pente...) Les travaux l'amèneront à utiliser des outils et matériels manuels et motorisés spécifiques au type de chantier (poulies, treuil, ...). Il n'utilisera les engins que s'il y est autorisé et respectera scrupuleusement les règles de sécurité lors de l'emploi des matériels (port du casque antibruit, de waders, ...).
	Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • Solidité et état de la berge • Taux de reprise des plantations • Fluidité du courant
Savoir-faire : <ul style="list-style-type: none"> • Tronçonner • Sélectionner les végétaux à enlever • Façonner • Tresser des végétaux • Remblayer à l'arrière des tressages • Utiliser une tarière • Sélectionner, assembler des pierres • Réaliser un tour mort • Se déplacer dans l'eau • Installer un treuil • Utiliser des poulies 	Savoirs identifiés par les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Végétaux de la ripisylve • Code de l'environnement • Composition d'un cours d'eau • Vents dominants • Notions d'inclinaison, de force et de courant • Maintenance des outils et matériels • Techniques de mouflage • Notions de morpho-dynamisme de rivière • Habitats naturels de cours d'eau
Savoir-faire consolidés par l'expérience : <ul style="list-style-type: none"> • Diagnostiquer des problèmes mécaniques • Anticiper sur les embâcles • Choisir les embâcles à éliminer 	Comportements professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Etre attentif aux autres, à la sécurité, au danger • Travailler en équipe • Accepter de travailler dans des conditions climatiques variables (froid, pluie, chaleur, ...) • Respecter l'environnement

C'est bien trop vaste !

C'est trop imprécis !

A partir de l'analyse de situations de travail, plusieurs hypothèses de capacités intermédiaires sont formulées. Il appartient à chaque centre de déterminer le signal qu'il souhaite donner au monde professionnel en affichant ce qu'il s'engage à certifier. Pour mémoire, une capacité intermédiaire correspond à un pouvoir d'agir dans une famille de situations.

Les hypothèses suivantes ont été formulées :

Hypothèse 1

CP7 Réaliser des travaux d'entretien et de restauration aux abords d'un cours d'eau

CP7.1 Réaliser des travaux de stabilisation de berges

CP7.2 Réaliser des travaux de nettoyage du lit et des berges

Hypothèse 2

CP7 Réaliser des travaux d'entretien et de restauration aux abords d'un cours d'eau

CP7.1 Réaliser des fascines

CP7.2 Réaliser des enlèvements d'embâcle

Hypothèse 3

CP7 Réaliser des travaux d'entretien des cours d'eau

CP7.1 Réaliser l'enlèvement d'embâcles

CP7.2 Réaliser des travaux d'entretien des berges

Prescriptions :

Evaluation en situation de travail (pour une bonne compréhension de cette notion, se référer à la méthode d'évaluation présentée dans le document complémentaire du référentiel du CAP agricole Jardinier paysagiste ou du CAP agricole Travaux Forestiers).

Il est nécessaire de déterminer les critères et les indicateurs. *A titre d'exemple*, les critères et indicateurs sont proposés pour la capacité suivante :

CP7.2 Réaliser des travaux d'entretien des berges

Critères (2 à 3 maximum par capacité intermédiaire)	Exemples d'indicateurs
<p>Organisation du travail</p> <p>Le candidat s'organise dans le temps et dans l'espace pour réaliser un débroussaillage, ou un dégagement; il s'y prend bien et il a un coup de main</p>	<p>Repérage des sujets</p> <p>Identification des végétaux</p> <p>Dépôt des rejets</p> <p>Chronologie des opérations</p>
<p>Qualité du travail</p> <p>Le candidat comprend et opérationnalise les consignes données et la qualité de son travail contribue à la pérennité du peuplement</p>	<p>Esthétique</p> <p>Solidité</p> <p>Reprise des végétaux</p> <p>Conformité aux consignes</p>

332- Projet d'UCARE « Ouverture et entretien de sentiers »

Les situations repérées et analysées :

- Débroussaillage, tronçonnage raisonnés
- Sécurisation et protection du sentier
- Restauration petit patrimoine bâti
- Débroussaillage raisonné

Débroussaillage raisonné

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
Débroussaillage raisonné Tronçonnage	Consignes Eléments repérés : patrimoine végétal, bâti Tracé pré-défini Plans fournis Repérage des zones de stockage (rémanents, matériel, carburant...)	Végétaux endogènes, endémiques, espèces remarquables Fonctionnement et usages des différents outils Entretien des outils Fonctionnement et usages des différents outils Entretien des outils	Travailler en sécurité (EPI, gestes et postures, environnement...) Gestion des consommables Préparation du matériel Prévoir le matériel pour la maintenance du matériel Bonne préparation physique	Objectif journalier atteint (respect de la vitesse de progression) Pas d'accident corporel et matériel à déplorer Respect du tracé et régularité du sentier Nettoyage du chantier (pas de rémanents sur le sentier) Mise en valeur des points remarquables du tracé

Sécurisation et protection d'un sentier

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
Consolidation Réalisation de marches	L'usage du sentier (pédestre, équestre...) La nature du sol Topographie et état du terrain Savoirs traditionnels	Techniques d'étayage et assemblage des matériaux (bois, terre, pierre...) Résistance des matériaux Techniques de drainage Utilisation du marteau piqueur Utilisation d'une disqueuse	Travailler en sécurité (EPI, gestes et postures, environnement...) Préparation du matériel Prévoir le matériel pour la maintenance du matériel Bonne préparation physique Bonne gestion des matériaux Organisation du chantier Profondeur de plantation et espacements des pieux Critères d'assemblage et de blocage des pierres	Pas d'affaissement sur la durée

Restauration du petit patrimoine bâti

Vous faites quoi exactement ?	En tenant compte de quoi ?	Avez-vous besoin de connaître des choses pour faire cela ?	Quelles précautions devez-vous prendre – quelles qualités faut-il pour réussir ? quelles conditions ?	A quoi voyez-vous que vous avez réussi ?
Ouvrages en pierres sèches (murs de soutènement, murs de clôture,...)	La nature et la taille des pierres Histoire locale Hauteur souhaitée Fonction et nature du mur existant	Techniques de taille et d'assemblage	Travailler en sécurité (EPI, gestes et postures, environnement...) Préparation du matériel Prévoir le matériel pour la maintenance du matériel Bonne préparation physique Bonne gestion des matériaux Organisation du chantier Mode d'appareillage des pierres Réalisation et utilisation des pierres de drainage	Profil du mur régulier Stabilité des pierres de couronnement Pas de présence de gravats (toutes les pierres sont utilisées) Terre réutilisée

Fiche de descripteurs de compétence

Champ de compétences : Ouverture et entretien de sentiers	
Situations Professionnelles Significatives	<ul style="list-style-type: none"> • Débroussaillage, tronçonnage raisonnés • Sécurisation et protection du sentier • Restauration petit patrimoine bâti
Finalité : Réhabilitation de sentiers pour permettre une valorisation patrimoniale et touristique.	
Responsabilité/autonomie : L'ouvrier travaille au sein d'une équipe. Il a la responsabilité du matériel qui lui est confié. Il est attentif à sa sécurité et à celle de ses coéquipiers. Il veille au respect de son intégrité physique et à la préservation de l'environnement.	
Environnement de travail : Il peut travailler en horaires décalés, avec des fortes variations de températures, dans des zones d'accès difficile nécessitant une bonne condition physique (marche d'approche).	
Indicateurs de réussite : <ul style="list-style-type: none"> • Objectif journalier atteint (respect de la vitesse de progression) • Pas d'accident corporel et matériel à déplorer • Respect du tracé et régularité du sentier • Nettoyage du chantier (pas de rémanents sur le sentier) • Mise en valeur des points remarquables du tracé • Pas d'affaissement sur la durée • Régularité du profil du mur • Stabilité des pierres de couronnement • Absence de gravats (toutes les pierres sont utilisées) • Réutilisation de terre 	
Savoir-faire : <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser un abattage dirigé • Réaliser un débroussaillage raisonné • Entretien des outils de coupe • Etayer un ouvrage • Trier, classer et tailler les pierres • Assembler et caler les pierres • Couronner l'ouvrage • Réaliser un drain • Percer la roche à l'aide d'outils manuels ou mécaniques • Carotter le sol • Découper le fer à l'aide d'outils manuels ou mécaniques • Utiliser les EPI • Sélectionner les végétaux • Organiser le travail • Maintenir outils et matériels 	Savoirs identifiés par les professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Végétaux endogènes, endémiques, espèces remarquables • Techniques d'étayage et d'assemblage des matériaux (bois, terre, pierre...) • Notion de résistance des matériaux • Techniques de drainage • Techniques de taille et d'assemblage • Techniques d'abattage, de tronçonnage • Techniques de coupe • Rôle et usage des différents outils et matériels
Savoir-faire consolidés par l'expérience : <ul style="list-style-type: none"> • Hiérarchiser les priorités • Diagnostiquer des problèmes mécaniques 	Comportements professionnels : <ul style="list-style-type: none"> • Travailler en équipe • Travailler avec des E.P.I adaptés aux activités à réaliser • Etre attentif aux autres, à la sécurité, au danger • Travailler en équipe • Supporter des conditions climatiques différentes (froid, pluie, chaleur, ...) • Respecter l'environnement

CP7 Ouverture et entretien de sentier

CP7.1 Réaliser des travaux de débroussaillage et d'abattage sélectifs

CP7.2 Réaliser des travaux de sécurisation et de restauration de sentier

Prescriptions : Evaluation en situation professionnelle

Capacité	Critères	Exemples d'indicateurs
7.1 Réaliser des travaux de débroussaillage et d'abattage sélectif	Mise en œuvre des consignes	Respecter les techniques d'abattage dirigé, de débroussaillage raisonné, d'entretien des outils de coupe Objectif journalier atteint (respect de la vitesse de progression) Respect des végétaux
	Mode opératoire	Respect de la chronologie Prise en compte du contexte
	Qualité du travail	Pas d'accident corporel et matériel à déplorer Respect du tracé et régularité du sentier Nettoyage du chantier (pas de rémanents sur le sentier) Mise en valeur des points remarquables du tracé

4 - Evaluer une capacité dans le CAP agricole rénové

Mettre en œuvre un CAP agricole nécessite, pour un centre de formation qui ne met en œuvre que le CAPA EER, d'intégrer les principes de la rénovation des diplômes en UC ainsi qu'une nouvelle approche de la certification. La note de service DGER/SDPFE/2016-31 du 15 Janvier 2016 en présente les concepts et principes communs, ainsi que les dispositions applicables. Les formations « UC : Agrément à la conduite de dispositif d'évaluation » permettent de les intégrer.

La mise en œuvre d'un CAP agricole nécessite aussi une réflexion sur ce que recouvre chaque capacité ; les équipes s'aideront utilement des documents suivants :

- Document complémentaire du référentiel du certificat d'aptitude professionnelle agricole Spécialité Jardinier paysagiste
- Document complémentaire du référentiel du certificat d'aptitude professionnelle agricole Spécialité Travaux forestiers
- Mise en œuvre du CAP agricole rénové en UC – quelques éléments de cadrage

Conclusion :

2016-2017 est une année de transition qui permet de terminer les parcours des stagiaires et apprentis (si ce n'était pas le cas, l'arrêté du 24 novembre 2016 -NOR : AGRE1634590) indique les équivalences obtenues dans les nouveaux diplômes), de réaliser les travaux d'ingénierie pédagogique pour démarrer avec le CAP agricole choisi et adapté.

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1ter avenue de Lowendal – 75700 Paris 07SP

Mai 2017